



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 décembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 Décembre 1998

**Acquisition du terrain HB n° 278 appartenant aux Consorts JEANNEAU
pour construction de la Maison de la citoyenneté du Quartier de Goise**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,
M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98546

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition du terrain HB n° 278 appartenant aux Consorts
JEANNEAU pour construction de la Maison de la citoyenneté du
Quartier de Goise**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT souhaite réaliser une Maison Communale de la Citoyenneté dans le Secteur de Goise sur un terrain appartenant aux Consorts JEANNEAU dont la liquidation des biens est suivi par Maître CAPEL, mandataire judiciaire (parcelle HB n° 278 de 1 ha 90 a 17 ca). Après examen de plusieurs sites, c'est à la demande des habitants du quartier, que ce terrain a été retenu.

Le Service du Domaine a fixé la valeur de cette parcelle à 178.000 F.

Or, celle-ci se compose de deux parties, l'une sise en zone naturelle au Plan d'Occupation des Sols, inconstructible (ND), l'autre (7800 m²) se situant en zone constructible (UL). De plus cette dernière est bordée sur deux façades par des voies bénéficiant des divers réseaux. C'est pourquoi, la valeur de cette partie apparaît sous estimée par le Service du Domaine (20 F/m²) alors qu'une valeur de 60 F/m² peut raisonnablement lui être appliquée. Dès lors, il y aurait lieu de passer outre l'avis du Domaine en offrant un prix d'acquisition de 500 000 F, offre qui sera transmise par Maître CAPEL au Juge-Commissaire qui se prononcera sur celle-ci.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle HB n° 278 aux conditions décrites ci-dessus en passant outre l'avis du Domaine ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir et tous les documents se rapportant à cette transaction, toutes les dépenses étant imputées à l'article 906-6511-2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)